

Vous trouverez avec ce courrier un diplôme et un drapeau Eco-Ecole que vous pourrez mettre en valeur dans votre établissement. Cette année, 887 écoles, collèges et lycées ont obtenu le label sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer).

Votre inscription au programme est automatiquement renouvelée pour l'année scolaire 2021-2022. À la rentrée vous découvrirez le nouvel espace établissement proposé par le programme Eco-Ecole. Vous pourrez y actualiser toutes les informations relatives à votre projet, et ce tout au long de l'année.

Pour conserver le label, vous devrez demander son renouvellement l'an prochain en présentant de nouveau la façon dont vous aurez mis en œuvre la méthodologie durant l'année, autour du thème de votre choix parmi l'alimentation, la biodiversité, le climat, les déchets, l'eau, l'énergie, la santé ou les solidarités. La labellisation prendra également une nouvelle forme puisque 4 niveaux seront proposés, vous permettant de valoriser un projet en fonction de son état d'approfondissement

Nous vous invitons à continuer à vous référer régulièrement au manuel d'accompagnement, à la boîte à outils qui l'accompagne et au site Internet pour y puiser de nouvelles idées et approfondir la démarche. L'équipe Eco-Ecole reste également à votre disposition pour vous accompagner et vous guider tout au long de l'année, ainsi que votre Relais local, le cas échéant (liste disponible sur www.eco-ecole.org).

Nous vous félicitons pour le travail réalisé et vous souhaitons une excellente continuation dans votre démarche qui, nous l'espérons, restera mobilisatrice et source d'initiatives pour les années à venir.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres de l'éco-comité Eco-Ecole, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe Eco-Ecole